Compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 12 Mars 2018

Présents: Mmes COSCAT Christiane, CROUHY Michèle, MAURIN Monique, M.M DELRIEU Stéphane, GUILLAUME Florian, GOMEZ Frédéric (arrivée à 21h22), SALICIS Jean-Marie, SALICIS Benjamin.

Absent excusé ayant donné procuration: Mme CHRISOSTOME Marie-Elisabeth a donné procuration à M.

DELRIEU Stéphane, Mme ROUX Jeanne a donné procuration à Mme MAURIN Monique.

Le conseil désigne Jean-Marie SALICIS comme secrétaire de séance.

Le compte rendu du conseil municipal du 18 décembre 2017 est adopté à l'unanimité. La séance est ouverte à 20 heures 45.

I. DELIBERATIONS:

Ouverture de Crédits en investissement avant le vote du budget 2018

Le maire explique qu' il est nécessaire de faire une ouverture de crédit en investissement afin de pouvoir payer les entreprises réalisant les travaux du centre du village avant le vote du budget 2018. Monsieur le maire propose une ouverture de crédit en investissement afin de pouvoir y remédier. Le conseil l'adopte à l'unanimité

2. Choix prestataires travaux-aire de jeux

M. le Maire rappelle que la commune a lancé une consultation pour l'aménagement de l'aire de jeux (hors structures de jeux) et a reçu deux offres ainsi que deux offres pour la maîtrise d'œuvre. Les offres les plus compétitives ont été retenues. Les entreprises Buech Durance Travaux et URSO (pour la maîtrise d'œuvre) sont retenues à l'unanimité par le conseil.

3. Demande de subvention - aire de jeux pour enfants

M. Le Maire rappelle que la commune a pour projet la rénovation et l'aménagement de l'aire de jeux pour enfants dans le centre du village de St Martin les Eaux, le projet sera engagé en 2018. Une subvention du conseil départemental au titre du FODAC et de la réserve parlementaire, pour cet aménagement est demandée à l'unanimité

4. Délibération adhésion SEDEL

Monsieur le maire rappelle que la commune adhère au programme Services Energétiques Durable en Lubéron (SEDEL). Il est décidé à l'unanimité de renouveler l'adhésion au programme au tarif de 2, 10€/habitant pour une durée de trois ans. Le montant de l'adhésion au SEDEL est largement compensé par les économies d'énergies que la commune a pu réaliser au travers des trois années précédentes.

Délibération adhésion ADIL

Créées à l'initiative du département et de l'État, l'ADIL, associations loi 1901, est agréée dans le cadre de l'article L.366-1 du CCH (Code la Construction et de l'Habitation), qui définit ses missions, notamment celles d'information et de conseil auprès du public.

L'ADIL a « pour mission d'informer gratuitement les usagers sur leurs droits et obligations, sur les solutions de logement qui leur sont adaptées, notamment sur les conditions d'accès au parc locatif et sur les aspects juridiques et financiers de leur projet d'accession à la propriété, ceci à l'exclusion de tout acte administratif, contentieux ou commercial » (extrait de l'article L.366-1 du CCH). Elle assure un rôle de prévention, notamment en direction des publics fragilisés, en sécurisant le cadre décisionnel des ménages, en particulier sur le plan juridique et financier. Les conseils apportés par l'ADIL reposent sur les compétences de juristes formés sur l'ensemble des thématiques liées au logement. Le maillage territorial permet d'apporter un service de proximité aux ménages et d'accompagner efficacement les politiques publiques au plus près des habitants.

Il est décidé à l'unanimité d'adhérer à l'ADIL pour l'année 2018 pour la somme de 40,25€.

6. Délibération adhésion AMRF

Monsieur le maire expose aux membres du conseil municipal qu'il serait souhaitable d'adhèrer à l'association des Maires Ruraux de France. Cette association ouverte aux communes de moins de 3500 habitants a pour objet de défendre la liberté municipale ainsi que de faire prendre en considération par les pouvoirs publics les problèmes spécifiques des communes rurales. Il est décidé à l'unanimité d'adhèrer à l'AMRF et d'inscrire au budget 2018 le montant nécessaire à l'adhésion soit 110€.

7. Motion contre la fermeture de la gare de la brillanne

Suite au projet de fermeture de la gare SNCF de la Brillanne. Le maire propose au conseil de voter une motion contre cette fermeture présentée à tous les conseils municipaux du territoire de la CCHPPB. Le conseil adopte à l'unanimité cette motion.

8. Approbation du compte administratif 2017 (Budget général)

Le Maire présente le CA 2017. Les résultats de clôture sont :

Section de FONCTIONNEMENT : Excédent de 628 552.76€ Section d'INVESTISSEMENT : Excédent de 70 714.91€

M. le Maire sort et donne la présidence du vote à Mme MAURIN Monique, doyenne d'âge. Le Conseil municipal approuve le CA 2017 et valide l'affectation du résultat à l'unanimité.

9. Approbation du compte administratif 2017 (Budget eau et assainissement)

Le Maire présente le CA 2017.

Les résultats de clôture sont :

Section de FONCTIONNEMENT : Déficit de 13 795.37€ (qui s'explique par le retard de facture d'eau)

Section d'INVESTISSEMENT : Excédent de 220 226.82€

M. le Maire sort et donne la présidence du vote à Mme MAURIN Monique, doyenne d'âge. Le Conseil municipal approuve le CA 2017 et valide l'affectation du résultat à l'unanimité.

10. Vote du compte de gestion (Budget Général)

Le conseil municipal vote les comptes de gestion du Trésorier, à l'unanimité.

11. Vote du compte de gestion (Budget Eau et Assainissement

Le conseil municipal vote les comptes de gestion du Trésorier, à l'unanimité.

12. Subventions aux associations

\Rightarrow	Sté de Chasse de St-Martin-Les-Eaux	=	650€
\Rightarrow	Sapeurs-Pompiers de Manosque	=	400€
\Rightarrow	Restos du Cœur	=	500€
\Rightarrow	Association Largo	=	150€
\Rightarrow	Syndicat d'Initiative de Banon	=	200€
\Rightarrow	La ligue contre le Cancer	=	300€
\Rightarrow	Association Pour Adultes et Jeunes Handicapés 04	=	300 €
\Rightarrow	Association la boite à Musique (rock DC)	=	900€
	TOTAL		3 400€

Le conseil municipal accepte à l'unanimité

Jean-Marie Salicis soulève le problème de l'envahissement des sangliers dans la totalité de la commune entrainant des dégâts importants pour les agriculteurs et dans les jardins privés et demande si la société de chasse peut avoir une action renforcée contre ces nuisibles.

13. Indemnités des élus

Suite au décret 2017-85 du 26/01/2017, Monsieur le Maire rappelle qu'il est nécessaire de préciser que les indemnités allouées au maire et aux adjoints seront calculées selon l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique. Le conseil accepte à l'unanimité.

II. QUESTIONS DIVERSES:

- Cession de terrain à la CCHPPB-Opération vente Bergerie : cette délibération à l'ordre du jour n'a pas été votée.
 A cet effet, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de réfléchir à un potentiel découpage de la parcelle 574 en vue d'une future cession à la communauté de commune.
- Compteur Linky: Monsieur le Maire rappelle que lors du dernier conseil municipal une délibération à l'encontre de l'installation des compteurs linky a été prise. La préfecture entame une procédure administrative auprès du tribunal administratif de Marseille. Monsieur le Maire propose au conseil municipal de réfléchir au retrait ou au maintien de cette délibération.
- Information recherche de terrain agricole: M. Le Maire expose le souhait de M. Christophe DELACOURT d'acquérir un terrain agricole d'environ 3000 ou 4000 m² afin d'y cultiver de la spiruline.
- Projet de réaménagement devant l'église : M. Le Maire expose le besoin de réaménager l'accès PMR mais aussi l'aménagement de l'allée et l'entrée de l'église.
- Monsieur Gomez remercie M. Jean-Marie SALICIS, M. Mickaël TECLES et M. Jimmy PHILIP pour leur travail lors des derniers épisodes neigeux

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00h30.

Le secrétaire de séance, Jean-Marie SALICIS